

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance du 23 septembre 2020, convocation en date du 19 septembre Nombre de membres : 14.
En exercice ayant pris part à la délibération : 14
Absence de M. Mendola qui a donné pouvoir à Mme Jurain

L'an deux mille vingt le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict et à huis clos.

Etaient présents : MM. Et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, LANGLET, JURAIN, GILLARD, GRAVEZ, TERPORTEER.

Représenté : M. MANDOLA représenté par Mme JURAIN

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Présence de madame Lipka, secrétaire de mairie

1. Etude pour investissement portant sur l'année 2021

Proposition de la société Munier pour création d'un espace cinéraire. Plusieurs options possibles : un espace accueil (colombarium + cave-urnes) / Un colombarium seul ou un emplacement pour cave-urnes.

Le conseil choisit à l'unanimité la seconde proposition.

L'option « colombarium accueil » est retenue (12 voix)

Un emplacement sera déterminé pour l'installation ultérieure de cave-urnes.

2. Rétrocession du domaine « Le Clos des Dames »

Cette rétrocession a été votée en juin 2019 et actée par notaire. Monsieur le maire propose de l'officialiser en demandant au service du cadastre de classer la voie privée en voie communale et de transférer les parcelles du domaine privé au domaine public.

Vote : 15 voix pour la 1ere proposition ; 15 voix pour la seconde.

En ce qui concerne la présence des grands arbres à l'arrière de la résidence, un nouvel avis technique sera demandé.

3. RIFSEEP

M. le Maire explique au conseil les nouvelles modalités du système indiciaire concernant le personnel communal qui aurait dû être mis en place depuis 2017.

15 voix pour IFSE (ex IAT) et 15 voix pour le CIA (complément indemnité annuel).

Désormais, tous les membres du personnel seront concernés par le même régime, celui du RIFSEEP

4. Espace Calonne. Installation d'un espace jeu pour enfants de 2 à 7 ans et d'une aire de pique-nique

Proposition de l'achat du lot dit « Rosalie » avec panneau obligatoire d'aire de jeu (société JPP) ; de 2 tables pour pique-nique à sceller ; de 2 poubelles corbeille « Le Touquet ».

M. Portier, adjoint aux travaux, sera chargé de l'étude pour l'implantation de ces acquisitions.

Vote : 15 voix pour un achat global n'excédant pas le montant prévu à la ligne budgétaire.

5. Création d'un atelier Théâtre pour les écoliers du village.

Les écoliers des classes CE2, CM1 et CM2 se voient la possibilité de s'initier au Théâtre le mardi de 16h30 à 18h.

Cet atelier rentre dans le cadre périscolaire et donc sous la responsabilité de la commune. Un intervenant spécialisé sous le contrôle de M. Lienard, adjoint concerné, donnera ses cours à la salle communale de danse. Le financement sera assuré par les familles.

Un point sera fait en fin de trimestre pour l'évaluation de l'activité.

Cette délibération ponctuelle portant création d'emplois non permanents est prévue pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vote : 15 voix pour

6. Repas des aînés

En raison des conditions sanitaires, il est décidé à l'unanimité d'annuler cette manifestation.

Il sera envisagé un complément au colis traditionnel mis à disposition le 16 décembre.

7. Régies

M. le percepteur conseille de réduire le nombre de régies. M. le Maire propose de supprimer les régies « dons » et « vente de livres. »

8. Suppression du CCAS

Selon une recommandation de la direction des finances publiques, il est demandé à la commune de procéder à la cessation du CCAS. Le conseil décide à l'unanimité de suivre cette recommandation et vote la suppression de cet organisme tout en préconisant la création d'un comité consultatif qui remplira les mêmes fonctions d'actions sociales en date du 1er janvier 2021.

Le patrimoine du CCAS deviendra communal ; il en est de même pour le budget à partir de cette date.

La commune de Jenlain est une des dernières communes du département à procéder à ce changement. La plupart des compétences à caractère social étant dévolues par la CCPM.

9. Décisions budgétaires modificatives

Le montant des études effectuées par la société « cible VRD » est à virer sur un compte d'attente jusqu'à réalisation des travaux. Les frais d'étude pour l'accessibilité de l'école primaire changent de ligne budgétaire ; ils passent du compte d'attente au compte définitif.

Vote : 15 voix pour

10. Marché groupé d'électricité

Avec la disparition du tarif réglementé, il convient de passer à un appel d'offres ; celui-ci sera réalisé par le Parc National dans le cadre du CEP (convention à laquelle la commune a adhéré)

Vote : 15 voix pour

11. Emplois non permanents.

Deux professeurs des écoles (Mme Coulon et M. Hazebrouck) et l'assistante de vie scolaire se proposent d'encadrer les enfants trois jours par semaine au moment des repas (12h30 à 13h30). Ils solliciteront l'accord de leur inspection académique.

Le conseil vote à l'unanimité pour des contrats d'activités accessoires de surveillance.

Ce sont des délibérations ponctuelles portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Questions diverses

-La chasse sur la voie ferrée est autorisée les 25 octobre, 8 et 22 novembre, 13 et 27 décembre et les 10 et 17 janvier.

Le président de la société de chasse se porte garant de la sécurité des promeneurs et usagers qui emprunteront le passage et qui restent prioritaires.

Lecture des recommandations de la sous-préfecture concernant la sécurité par M. le Maire :

- établir une convention spécifique pour les prescriptions sanitaires
- donner priorité aux événements assis
- si restauration ou collation, privilégier le service assis et un personnel équipé (masques et gants)
- établir un sens de circulation
- éviter les attroupements
- calculer le nombre de participants dans un espace fermé selon les prescriptions préfectorales

Acquisition de la ferme Allard

M. le Maire informe le conseil que le compromis de vente a été signé chez maître Fauvargue ; Il avait été prévu au budget une ligne budgétaire pour frais notariaux de 11% du montant de l'achat ; les frais n'excéderont pas en réalité les 1,65%.

Constitution des commissions communautaires

M. Lienard, délégué communautaire de la commune, explique le rôle des commissions consultatives mises en place par la CCPM.

Le rôle décisionnaire restant dévolu aux délégués titulaires des 53 communes.

Huit commissions sont proposées et chaque commune peut proposer un conseiller municipal pour siéger dans chacune des commissions. Se portent volontaires :

Patricia Legrand : Finances, schéma de mutualisation

Yves Lienard : Animation du territoire et action culturelle. M. Lienard étant déjà élu référent Culture de la CCPM au sein de la CADA ;

Anne Bultot : Développement économique et touristique

Barbara Henniaux : Solidarité et action sociale

Anne Bultot : Environnement et développement durable

Mélanie Jurain : Enfance, jeunesse

Anaïs Terpoorter : Territoire numérique

Yves Portier : Aménagement de l'espace et urbanisme. M. Portier étant élu au Parc national de l'Avesnois

Fin de la séance : 22 heures

